

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ



Les allergies, troubles de la santé ou régimes spéciaux sont pris en compte seulement sur présentation d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Le PAI doit être engagé par la famille auprès du médecin scolaire, le centre médico scolaire de Beaupréau en Mauges peut renseigner les familles. Ce dernier, est ensuite signé par tous les membres que compose l'équipe qui encadre vos enfants. (École, pôle enfance, restauration).

Le médicament, le protocole et l'ordonnance, doivent être remis aux équipes encadrantes par les parents dans des trousse ou pochettes fermées avec le nom de l'enfant et l'emballage avec sa notice.

Il est impératif de signaler sur l'onglet dans les informations de votre enfant "informations sanitaires" sur l'espace familles.



MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne peut être apporté dans l'enceinte du pôle enfance, sauf en cas d'ordonnance.

Le médicament doit être remis à l'équipe encadrante par les parents (les enfants ne peuvent pas apporter seul leur(s) médicament(s)).

L'équipe d'animation à un espace prévu dans l'armoire à pharmacie ou dans les trousse de secours.



Les enfants présentant un état fébrile ou une infection temporaire ne sont pas accueillis.

Dans le cas où ces symptômes surviendraient en cours de journée, il sera demandé aux parents de venir chercher leur enfant.